

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 4 mai 2020 - 17H00

Membres présents	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BOURON Luc, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, CORDIER Yves, COURPRON Alain, DINANE Félix, DUCHATEAU Olivier, DUPONT Anne-Charlotte, DUTHILLEUL Jean-Paul, EXBRAYAT Michel, FRIZZA Dominique, GAUTHIER Jean-Jacques, GEFFROY Christine, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, GROSSETETE Jean-Marc, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, MAIRE Denis, MANTELLI Thomas, MAIRE Denis, MARET Bénédicte, MEYER Bertrand, MONSERAT Michelle, OREGGIA Gérard, SAEZ Eric, SERRANO Didier, SIMON Hervé, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invités à titre consultatif	MAZE Benjamin,
Absents excusés	DIZIER Séverine, LAPARADE Jacques, LENORMANT Anne Cécile, LOUISE Axel, MEUNIER Eric, MOUSSEL René, PALMONT Patrice, POMPIERE Pascale, PORCHER Patrick, PY Alexandre

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il confie la parole à Pierre BIGOT, Secrétaire Général.

1 Point d'informations	2
1.1 Plan de déconfinement	2
1.1.1 Clubs	2
1.1.2 Compétitions	3
1.1.3 Siège fédéral	3
1.1.4 Le sport de haut niveau	4
1.2 Point licences	4
1.2.1 Coûts 2021	4
1.2.2 Demandes de remboursement	5
2 Questions diverses	5
2.1 Questions de Mme Bénédicte Maret	5
2.2 Intervention de M. Bertrand MEYER	6
2.3 Question de M. Gérard OREGGIA	6

1 Point d'informations

1.1 Plan de déconfinement

1.1.1 Clubs

La DTN va mettre en oeuvre les directives de l'Etat dès que celles-ci seront connues, mais le sujet du déconfinement et de la reprise d'activité risque d'être un sujet compliqué au regard des règles de distanciation à observer, notamment pour les plus jeunes. Benjamin MAZE préconise la prudence, notamment lorsque l'on est dans un département "rouge".

Eric SAEZ demande si la fédération peut donner dès maintenant une règle commune et fédérale.

Philippe LESCURE précise qu'il est difficile, voire impossible, de nous substituer au ministère. Dès que nous aurons des informations nous les transmettrons. Il semble indiqué que nous pourrions reprendre la course à pied et le vélo, par équipe de 10, et espacé de 10 m.

La fédération espère avoir des informations dès que possible mais nous avons à ce stade aucune information du ministère.

Concernant l'accès aux piscines, cela relève des communes qui décideront, ou non, de rouvrir leur piscine.

Didier SERRANO indique qu'il lui semble important pour les clubs de ne pas redémarrer dans les conditions actuelles, ce ne serait pas raisonnable.

Jean-Michel BUNIET ajoute qu'il est difficile, voire impossible pour les enfants les plus jeunes, de s'entraîner dans ces conditions.

1.1.2 Compétitions

La Fédération a validé la suspension de toutes compétitions nationales jusqu'au 31 juillet.

Daniel BOISSIERE : Bien que nous soyons actuellement juste au temps de la reprise de l'activité physique, y a t-il au sein de la fédération un groupe qui réfléchit à des propositions, des procédures, des préconisations pouvant être apportées auprès du ministère des sports pour permettre une reprise des courses et organisations dès que possible ?

Benjamin MAZE fait savoir qu'il est encore trop tôt pour établir des procédures mais précise que le secteur de la vie sportive et la commission nationale médicale travaillent de paire pour réfléchir aux conditions de respect des consignes sanitaires au niveau des manifestations sportives :

- Déplacement trans départemental,
- Retrait des dossards
- Regroupement avant le départ...

Il ajoute que l'ITU a fait des préconisations mais que ces dernières semblent beaucoup trop contraignantes pour la plupart des organisateurs.

Philippe LESCURE indique qu'il a demandé à chaque secteur (com, vie sportive, administratif) de réfléchir au plan de déconfinement. Il est important d'anticiper, mais de rester en phase avec les directives de l'Etat.

Bertrand MEYER souhaite savoir ce qu'il en est des épreuves régionales au regard de la décision fédérale de suspendre toutes les épreuves à label national jusqu'au 31 juillet

Philippe LESCURE répond que l'ITU est l'autorité internationale pour les courses à label international, la fédération est l'autorité pour les épreuves à label national, et les ligues régionales sont l'autorité pour les épreuves régionales, en phase avec les directives préfectorales.

Yves CORDIER souhaite savoir ce qu'il en est de la natation sur les épreuves alors que les entraînements sont impossible à ce jour. Les participants peuvent prendre de grands risques s'ils viennent en course sans entraînement. Il est important d'alerter le ministère sur ce point.

Philippe LESCURE répond que la question ne se pose pas jusqu'au 31 juillet vu qu'il n'y a pas de courses jusqu'à cette date. La fédération pourra se positionner sur ce délicat sujet et important au plan national. Le déconfinement doit être progressif, dans le respect des règles sanitaires et de santé.

Jean-Michel BUNIET indique qu'il est important de préciser que la limite de 5000 personnes, c'est l'ensemble des personnes présentes, les concurrents et les spectateurs et non pas que des participants. C'est le préfet qui prend la décision finale.

Pierre BIGOT précise qu'il est très important au niveau des clubs et des organisateurs de prévoir un plan de prévention sanitaire, et cela afin qu'ils soient protégés juridiquement.

1.1.3 Siège fédéral

Deux étapes importantes :

- Le 11 mai, le personnel va reprendre le travail à mi temps certainement. (Décision par le BE demain). La reprise à plein temps n'est pas encore décidée.
- Le retour physique n'est prévu que début juillet.

Christophe LEGRAND précise que le passage à 20% du temps de travail est préjudiciable pour les élus qui doivent prendre le relais durant cette période.

1.1.4 Le sport de haut niveau

Pour le moment, les entraînements se font sur home trainer. Parmi les problématiques à gérer, il y a l'accès aux piscines et les déplacements à l'étranger totalement interdit. Cette situation reste préjudiciable pour les athlètes, en termes d'entraînement, sanitaire, mais également financier.

1.2 Point licences

1.2.1 Coûts 2021

Dans la mesure où la nouvelle saison démarre le 1er septembre et que le vote des coûts 2021 n'aura lieu que fin septembre, Emmanuel CHABANNES propose de ne pas augmenter les tarifs et de les appliquer de manière rétroactive au 01 septembre.

Eric SAEZ fait savoir qu'il souhaite, en tant qu'administrateur, avoir la vision du budget 2021

Emmanuel CHABANNES précise que le budget prévisionnel 2021 sera voté en 2021, et qu'il est très difficile de prévoir la situation future du budget prévisionnel, et surtout de prévoir le taux de renouvellement de licences.

Philippe LESCURE ajoute qu'il ne serait pas compris d'augmenter les coûts, mais d'un autre côté, il n'est pas possible de baisser les coûts au regard de la situation financière actuelle.

Alain COURPRON indique qu'il y a deux solutions:

- retarder l'ouverture de la saison au 1er Octobre, pour éviter tous problèmes juridiques (la licence et l'assurance couvrent jusqu'au 31 décembre 2020).
- ouvrir la saison avant le vote des coûts, prendre par là-même un léger risque statutaire qui pourrait être cependant, en raison des circonstances exceptionnelles, couvert par une approbation par le CA, d'autant plus que les coûts sont inchangés .

Michel EXBRAYAT indique qu'il y a un risque fort que les clubs n'acceptent pas les coûts 2021.

Didier SERRANO précise qu'il est important de garder une stabilité et ne rien bouger. Ni le prix, ni les calendriers. La prise de licence doit absolument démarrer au 1er septembre.

Bertrand MEYER ajoute que cette mesure est de bon sens, dans ce moment de crise, et que cela ne doit pas poser de problème.

Christophe LEGRAND complète en précisant que pour les épreuves nationales, il est important d'être licencié dès début Septembre.

Philippe LESCURE indique que sur la forme, appliquer des coûts non validés par l'Assemblée Générale n'est pas conforme à nos statuts, mais dans cette situation de crise, et en maintenant un tarif unique, le risque de contestation est relativement faible.

Vote des membres du conseil d'administration:

A l'unanimité, les membres présents du conseil d'administration sont favorables à un maintien des coûts 2020 pour la saison 2021 et à une ouverture de saison dès le 1er septembre, sans attendre l'adoption officielle des coûts 2021 par l'Assemblée Générale.

Jean Michel BUNIET propose que les statuts fédéraux soient modifiés, de façon à prévoir le maintien des coûts en cas d'absence d'Assemblée Générale.

1.2.2 Demandes de remboursement

Alain COURPRON demande que soit acté au PV du CA la position officielle de la fédération sur le sujet des demandes de remboursement des licences.

La position officielle est celle prise par le bureau exécutif : le montant de l'adhésion à son club, à la fédération, ne constitue pas un versement qui ouvre le droit à une prestation. L'adhésion est une contribution volontaire à une fédération sportive. Cette position est commune avec le mouvement sportif et le Comité National Olympique et Sportif Français.

2 Questions diverses

2.1 Questions de Mme Bénédicte Maret

- Dans le contexte actuel, un accompagnement financier est-il prévu pour les organisations ou clubs qui ont annulé leurs épreuves? Dans l'affirmative, sous quelle forme et dans quel délai?

Emmanuel CHABANNES : Aujourd'hui, nous constatons qu'une grande majorité des organisateurs ne vont pas avoir de difficultés suite à l'annulation de leur épreuve. En effet, peu de frais ont été engagés et une grande majorité des collectivités territoriales se sont engagées à verser les subventions votées même en cas d'annulation d'épreuves. Toutefois, nous serons vigilants à ne laisser personne au bord de la route. Nous étudierons chaque demande et nous déciderons au regard des possibilités financières de la Fédération.

Pierre BIGOT : Une enquête a été réalisée par la fédération. Il y a effectivement quelques clubs en difficulté. Mais la grande majorité (> 90%) déclare ne pas avoir cette année de soucis de trésorerie. Le siège fédéral va partager le résultat de cette étude.

- Depuis mon élection, j'ai à plusieurs reprises sollicité certains salariés du siège, sur l'existence de formation ou information concernant l'accès aux responsabilités des femmes dans les instances dirigeantes. Il me semble que ce dispositif ci-dessous proposé, sous le patronage du ministère des sports, aurait dû être communiqué aux femmes dirigeantes d'autant que j'avais fait savoir en amont que j'étais demanderesse en l'occurrence ?

Patrick SOIN : Nous n'avons pas connaissance de cette formation, mais un appel à candidature sera fait en septembre ainsi qu'une formation délocalisée dans la région Hauts de France et Grand Est.

2.2 Intervention de M. Bertrand MEYER

Bertrand MEYER fait savoir qu'il a été choqué par certaines ligues où l'on demande au président, à la fédération de rembourser la licence. Au regard des investissements de chacun, qui se mobilise pour la gestion de la crise, il lui semble important de répondre à ces attaques qui sont inadéquates.

Concernant le salaire du président, celui-ci est lié aux responsabilités de la fonction, lesquelles ne sont pas moins importantes en période de crise.

2.3 Question de M. Gérard OREGGIA

- Les épreuves Iron Man vont-elles faire partie d'un circuit national, comme le prévoit le prochain règlement intérieur de la CNA qui doit être présenté, et peut être validé, lors d'un prochain BE ? Pour poser cette question, je m'appuie sur le mail du Président de la CNA adressé aux CRA.

Philippe LESCURE précise qu'il n'y pas de changement pour 2020 et que ce point sera à partager pour l'année 2021.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général